

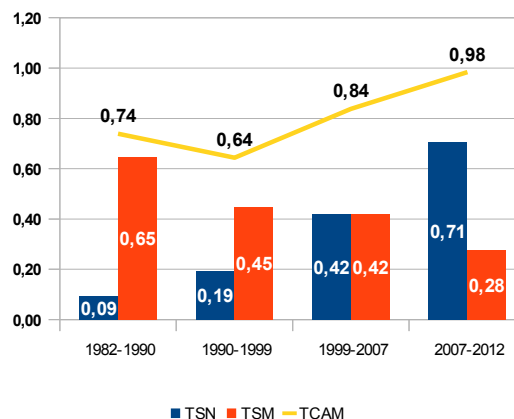
SCOT de BEAUCE

■ Démographie

Augmentation de 7 788 habitants entre 1968 et 2012 soit une hausse de +24,8 %.

Répartition inégale de la population entre les EPCI : la Beauce Alnéloise concentre 36,1 % de la population (autres : de 14,8 % à 24,7%).

En 2011, la part des +65 ans est de 14,64 %, inférieure à celles constatées au plan national, régional et départemental. (Part -25 ans : 32% ; indice de jeunesse : 2,2).



■ Économie territoriale

Le nombre d'emplois a augmenté de 572 sur la période 2007-2012, en particulier dans la Beauce Alnéloise (+529) et la Beauce Vovéenne (+199), les autres territoires étant en baisse depuis 1999. En 2012, le SCOT compte 10 768 emplois dont 4 413 sur la CC de la Beauce Alnéloise, soit près de 41 % du total.

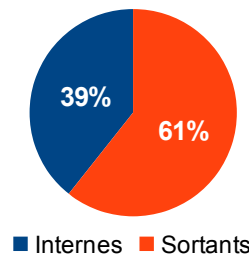
Indice de Concentration de l'Emploi (ICE) : 60, en baisse (71 en 1999) et plus faible dans la Beauce d'Orgères (49 en 2012).

En 2011, le taux de chômage est de 8,9, soit plus faible que la moyenne eurélienne (11,5%). Il est par ailleurs en baisse depuis 1999.

Par rapport au département, on note une surreprésentation des entreprises de constructions (de 19,2 à 21,6% contre 16% dans le département) et une sous représentation du secteur administration, enseignement santé. Les entreprises de plus de 5 ans représentent une part supérieure à celle du département en Beauce Vovéenne et de Janville (57,9 et 63 % contre 55,2%).

61 % des 17 953 actifs résidant sur le territoire travaillent en dehors de celui-ci et 36% des 10 768 emplois sont occupés par des résidents extérieurs.

Répartition des actifs occupés selon le lieu de travail



■ Le territoire

Le territoire du SCOT du Pays de Beauce dépend fortement des aires urbaines de Paris, Orléans et Chartres auxquelles appartiennent une majorité de communes. Le SCOT ne comprend aucune aire urbaine qui lui est propre et aucun pôle d'emplois.

Environ la moitié du SCOT fait partie d'une zone de protection spéciale (Directive Oiseaux). Le territoire possède également quelques ZNIEFF de type 1 et 2.

Un PPRT est approuvé dans la commune d'Auneau (stockage de produits phytosanitaires). Les communes du Nord-Est sont confrontés à un risque d'inondation identifié (La Voise).

L'emploi agricole baisse entre 2000 et 2010 mais résiste mieux que dans les autres territoires. En 2010, 96% des exploitations sont spécialisées en grandes cultures. La part des surfaces irrigables et irriguées est très supérieure à la moyenne départementale (76,6 et 52,5% contre 32,4 et 21,5%).

Les 3 quarts des communes (sauf CC Beauce Alnéloise et 4 communes de la Beauce de Janville) du territoire sont classées en ZRR* (Zones de revitalisation Rurale)

* les critères pour être classé en ZRR sont : un déclin de la population du territoire (arrondissement, canton) ; un déclin de la population active ; une forte proportion d'emplois agricoles.

4 EPCI
82 communes
38 503 hab
9 % de la pop. départementale, en hausse
Solde naturel majoritaire
Population assez jeune
Rajeunissement important en 10 ans

10 761 emplois
ICE : 60
Chômage faible (8,9%)

Forte proportion de sortants
E-S : - 7 056
35 entrants pour 100 sortants
E : Entrants
S : Sortants

3 AU : Paris, Chartres et Orléans
ZPS et ZNIEFF
PPRT et PPRI
Enjeu de la ressource en eau : qualité et quantité
Grande culture Irrigation
3/4 en ZRR

Gouvernance et réglementation

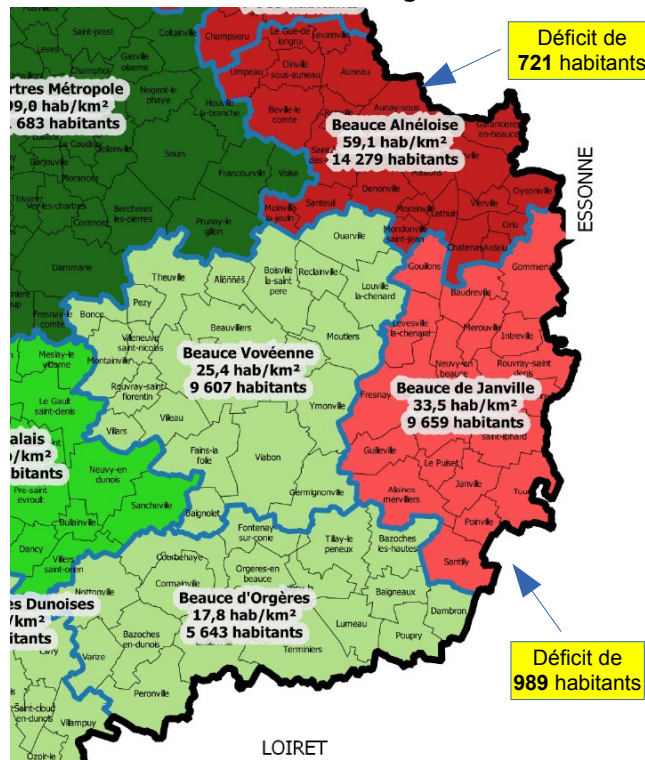
SCoT du Pays de Beauce en élaboration : arrêté de publication du périmètre du 20 décembre 2013.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe de Beauce recouvre tout le SCoT et celui du Loir recouvre la moitié de la Beauce Vovéenne et de la Beauce d'Orgères.

Au regard de l'article 33 de la loi NOTRe, 2 EPCI (Beauce Alnéoise et Beauce de Janville) sont en dessous du seuil autorisé.

D'après la CDCI du 16 octobre, la Beauce Alnéoise devrait fusionner avec les 4 EPCI des franges franciliennes et les 3 autres Beauce fusionneraient ensemble.

Situation au regard de la loi Notre



1 SCoT en élaboration

SAGE de la nappe de Beauce

Organisme unique de gestion de la nappe de Beauce

Logement

Le territoire du SCOT du Pays de Beauce compte 18 259 logements en 2012 pour 15 503 ménages. Il comporte une part plus importante de résidences secondaires que le département (15,1% au lieu de 13,7 %). La répartition est très inégale entre les EPCI : 34 % des logements se situent en Beauce Alnéoise (et de 16 % à 25 % pour les autres CC).

Répartition maisons/appartements SCOT du Pays de Beauce



45,9 % des 15 123 résidences principales en 2010 ont été construites avant 1946.

Plus de la moitié des résidences principales (50,60%) comptent 5 pièces ou plus, pour des ménages de 2,53 personnes. Celles-ci sont en général des maisons (89,87%).

Le territoire comporte 1 297 logements sociaux en 2014 (RPLS).

La part des ménages pauvres est de 10,41% en 2013 (Filocom), inférieure à la moyenne départementale (13,69%). Elle est plus importante au sud (11,85% en Beauce d'Orgères) qu'au nord (8,76% en Beauce Alnéoise).

18 259 logements

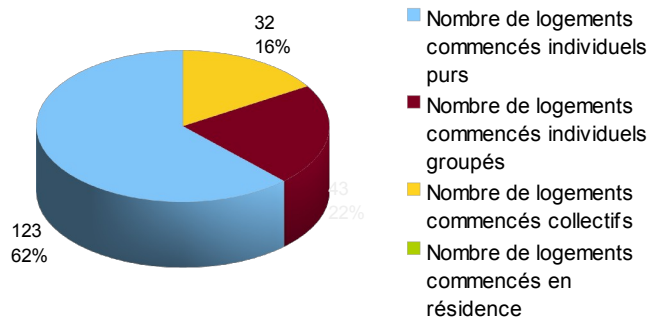
Parc très ancien

7,78 % de logements vacants en 2012

Un parc de maisons

Logements commencés en 2013

SCOT du Pays de Beauce



28 % des 198 logements commencés en 2013 sont financés en tant que logements sociaux.

28 % de logements sociaux dans la construction neuve

62 % de logements commencés individuels purs

